

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lucie Cardinal

<https://www.cadre21.org/membres/291e916a97ccf221f9c2d88e>

Date d'obtention : 2021-12-13 16:48:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode des plus responsable qui vise à intervenir de façon adéquate dans le respect de tous.
Une méthode qui nous informe de qui fait quoi avec des démarches très claires et précises.
Comme intervenante j'adhère à cette méthode qui protège également tout le monde si la méthode est bien utilisée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais davantage me sentir confiante en sachant quoi et comment faire mes interventions sans nuire à qui que ce soit.
Je vais l'utiliser c'est sûr !

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter le questionnement inutile
Éviter de regarder les photos/vidéos ... à nature pornographique